Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 11 (1893)

Heft: 163

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 163. XI. Jahrgang. Bern, Freitag, 14. Juli. 1893 Berne, Vendredi, 14 Juillet XIme année. № 163

Abonnemente: (inkl. Porto) Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2tes Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2tes Semester Fr. 12. In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern. Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements: (Port compris) Suisse: un an fr. 6, 2e semestre fr 3. Etranger: un an fr. 22, 2e semestre fr. 12. On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'Etranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne. Prix du numéro 25 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig *Mittwoch* und *Samstag* abends. Nach Bedürfniss erscheint das Blatt auch an andern Tagen.

Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.

Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.

La feuille est expédiée régulièrement les *mercredi* et *samedi* soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.

Register zum Schweiz. Handelsamtsblatt.

Wir bringen unsern geehrten Abonnenten hiemit zur Kenntnis, dass wir morgen mit der Versendung des Registers zu den im I. Semester 1893 erschienenen Nummern des Schweizerischen Handelsamtsblattes beginnen werden.

Diejenigen unserer Abonnenten, welche bis Ende nächster Woche nicht in den Besitz desselben gelangt sind, ersuchen wir, ihre Reklamationen unverzüglich bei der unterzeichneten Stelle anbringen zu wollen.

Administration.

Répertoire de la Feuille.

Nous informons MM. nos abonnés que l'expédition du répertoire pour le premier semestre 1893 commencera demain.

Les intéressés auxquels cette publication ne serait pas encore parvenue à la fin de la semaine prochaine, sont priés de vouloir bien nous la réclamer sans retard.

Administration.

Inhalt. — Sommaire.

Abhanden gekommener Werttitel (Titre disparu). — Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Bilanzen von Versicherungsgesellschaften (Bilans de compagnies d'assurances). — Rapport commercial de la Légation de Suisse dans la République Argentine (Suite) [Handelsbericht der schweizerischen Gesandtschaft in Argentinien (Fortsetzung)]. — France. Ouvrages d'or et d'argent. — Niederländische Bank. — Télégramme.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Das Obergericht hat durch Beschluss vom 26. Juni 1893, nach fruchtlosem Aufruf, die unten bezeichneten Aktien der Leih- und Sparkasse Kloten-Bassersdorf, I. Emission, vom 1. Januar 1874, im Betrage von je Fr. 100.—, auf den Namen ausgestellt:

Nr. 43, zu Gunsten Konrad Müller, Bäcker, in Bassersdorf;
Nr. 303, zu Gunsten Jakob Brunner, Nr. 75, in Kloten;
Nr. 352—361, zu Gunsten Joh. Heinrich Hintermeister, Nr. 18, Kloten;
Nr. 547 und 548, zu Gunsten Pfarrer Walder, in Kloten;

kraftlos erklärt.

Bülach, den 11. Juli 1893.

Im Namen des Bezirksgerichtes,
(W. 77) Der Gerichtsschreiber: **Wydler.**

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Kölnische Unfallversicherungs-Actien-Gesellschaft zu Köln a. Rh.

Das für den Kanton Solothurn bei Herrn Bahningenieur-Sekretär Ernst Bachmann in Solothurn verzeigte Rechtsdomizil ziehen wir hiermit zurück und verzeigen dasselbe bei Herrn **Emil Meyer,** Buchhalter, in Solothurn.

Köln, 12. Juli 1893.

Die Direktion:
(D. 61) **F. Korth.**

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1893. 10. Juli. Unter der Firma **Dampfdreschgesellschaft Humlikon** hat sich mit Sitz und aus Einwohnern daselbst am 9. Dezember 1892 eine Genossenschaft gebildet, welche die Verwendung einer Dampflokomobile zum Dreschen und zu übrigen einschlägigen Arbeiten zum Zwecke hat. Mitglieder sind und werden die Inhaber von 93 volleinbezahlten Anteilscheinen à 100 Fr., welche das Betriebskapital bilden. Der Austritt erfolgt freiwillig nach vierteljährlicher Kündigung auf Schluss des Geschäfts- (Kalender-) Jahres und durch Hinschied des Genossenschafters. Jede persönliche Haftbarkeit der Genossenschafter, für welche weder Eintrittsgelder noch Jahresbeiträge, noch Gewinnanteile vorgesehen sind, da der reine Jahresertrag zur Verzinsung und zu Amortisationen verwendet wird, ist ausgeschlossen. Ein Vorstand, bestehend aus Präsident, Vizepräsident, gleichzeitig Quästor, und Aktuar, vertritt die Genossenschaft nach aussen und es führt der Präsident und der Aktuar kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift. Präsident ist Friedrich Meisterhans, Vizepräsident und Quästor Konrad Flacher-Gut und Aktuar Albert Zaugg, alle von und in Humlikon.

10. Juli. Die Firma **J. Bühler, Sohn** in Zürich (S. H. A. B. vom 17. Januar 1883, pag. 291) ändert dieselbe ab in **J. Bühler,** und ihr Domizil ist nunmehr Zürich V, Falkengasse 6, wo auch der Inhaber wohnt.

10. Juli. Die Firma **Louise Schäppi** in Zürich (S. H. A. B. vom 3. November 1888, pag. 889) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

10. Juli. Die Firma **Ph. Rau, erste Zürcher Caffee-Rösterei** in Zürich (S. H. A. B. vom 18. Januar 1892, pag. 41) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

11. Juli. Inhaber der Firma **K. Fitze** in Oerlikon ist Konrad Fitze von Bühler (Appenzell A.-Rh), in Oerlikon. Baumeister. Rösslistrasse.

11. Juli. Die Firma **Höbert & Cie** in Zürich (S. H. A. B. vom 24. Dezember 1892, pag. 1097) ist infolge Auflösung dieser Kollektivgesellschaft (Joh. Höbert und Friedr. Conzelmann) erloschen.

Inhaber der Firma **J. Höbert** in Zürich I, welche die Aktiven und Passiven der erstern übernimmt, ist Johann Höbert von St. Peterzell (St. Gallen), in Zürich I. Agentur und Vermittlungsbureau. Stadelhoferplatz 12.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Bern.

1893. 10. Juli. Die Firma **Ad. Münger** in Bern (S. H. A. B. 1883, pag. 326) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

Seine beiden Söhne Samuel Friedrich Münger und Ernst Münger, beide von und in Bern, haben unter der Firma **Ad. Münger Söhne** in Bern, eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. Juli 1893 begonnen hat. Diese Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma « Ad. Münger ». Natur des Geschäftes: Seifen- und Krystallsoda-Fabrik. Geschäftslokal: Friedheimweg 9.

10. Juli. **Schweizerische Genossenschaft für Collectivversicherung gegen Haftpflicht & Unfall (Association Suisse d'assurance collective contre les accidents et les suites de la garantie civile)** (S. H. A. B. 1888, pag. 159 und 1893, pag. 545). Die Liquidation der Genossenschaft ist beendigt und die Firma erloschen.

10. Juli. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma **Vve Isac Nordmann & fils** in Bern (S. H. A. B. 1891, pag. 939) ist Leon Nordmann-Meyer ausgetreten; in dieselbe ist eingetreten Moise Nordmann von Löwenburg, in Bern. Die Firma erteilt Prokura an Jules Nordmann-Manes von Lyon, in Bern.

Kanton Solothurn — Canton de Soleure — Cantone di Soletta

Bureau Stadt Solothurn.

1893. 10 Juli. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Hans von Ins & Cie** in Solothurn (S. H. A. B. 1889, Nr. 111, pag. 552) hat sich aufgelöst. Die Firma ist erloschen und die Liquidation vollendet.

10. Juli. Unter dem Namen **Israelitische Cultus Gemeinde Solothurn** bildet sich mit Sitz in Solothurn ein Verein, welcher die Erteilung angemessenen Religionsunterrichtes an die Kinder der Mitglieder und Errichtung eines würdigen Gottesdienstes nach einem von der Gemeinde zu genehmigenden Reglemente bezweckt. Die Statuten sind am 17. Dezember 1887 festgestellt worden. Die Mitgliedschaft wird erworben durch Beipflichtung zu den festgestellten Statuten und Bezahlung eines vom Vorstande zu bestimmenden Eintrittsgeldes. Sämtliche Ausgaben der Gemeinde werden von den Mitgliedern bestritten, wofür je im Monat Dezember ein Budget für das kommende Jahr festgestellt wird. Hiezu sind die Mitglieder in drei Steuerklassen eingeteilt. Der Austritt kann zu jeder Zeit erfolgen; die austretenden Mitglieder verlieren ihren Anspruch auf den Gemeindefonds. Die Organe des Vereins sind. die Generalversammlung und ein aus drei Mitgliedern bestehender Vorstand. Nach aussen wird der Verein rechtsverbindlich vertreten durch den Präsidenten, Vize-Präsidenten und den Aktuar, durch kollektive Zeichnung. Präsident ist S. Braunschweig-Weil und Aktuar, welcher auch zugleich Kassier ist Jakob Guggenheim, beide in Solothurn; Vize-Präsident ist A. Lesal von und in Solothurn.

Kanton Neuenburg — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1893. 8 juillet. Il résulte d'un extrait du protocole de la séance du conseil d'administration du 24 juin 1893 de la **Banque Fédérale (société anonyme),** ayant son siège à Zurich avec succursale à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 14 décembre 1893, no 261; 4, 12 et 24 mai 1893, no 111, 116 et 123), que M. Rudolf Arbenz, jusqu'ici membre de la direction centrale de la banque, a été relevé de ses fonctions sur sa demande et nommé directeur du comptoir de Zurich. En outre ledit conseil a nommé membre de ladite direction centrale M. le Dr Oscar de Waldkirch de Schaffhouse, domicilié à Zurich, qui est autorisé à signer auprès du siège central, ainsi qu'auprès de tous les sièges de la banque, collectivement avec l'une des personnes autorisées à cet effet.

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers)

7 juillet. Dans sa séance du 1er juillet courant, l'assemblée générale des actionnaires a nommé, en remplacement du citoyen Charles Borel-Voegeli, à Couvet, le citoyen Emile Steiner, à Couvet, président de la **Société de consommation, à Couvet,** société anonyme dont le siège est à Couvet (F. o. s. du c. du 9 novembre 1887, no 103, page 851). En conséquence, le citoyen Chs Borel-Voegeli cessera de signer comme président de ladite société.

11 juillet. La raison de commerce **Hri Nerdenet**, à La Côte-aux-Fées (F. o. s. du c., IIme partie, du 2 mars 1883, no 29, p. 219) est radiée ensuite de décès du titulaire.

Bureau de Neuchâtel.

11 juillet. La procuration conférée par la maison **Chs Hormann et Cie**, à Neuchâtel (F. o. s. du c. du 29 janvier 1883, nº 9, page 62) à Alcide Amez-Droz, est éteinte par la mort de ce dernier.

Kanton Genf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

Rectification. La publication parue dans la F. o. s. du c. du 3 juillet dernier nº 153, page 624, au nom du sieur **J. Jaeger,** à Genève, actuellement 1, Rue de l'Entrepôt, est rectifiée quant à la raison de commerce qui sera **J. Jaeger, Brasserie.**

1893. 10 juillet. En conformité d'un extrait de procès-verbal de la séance du 24 juin 1893, de la direction centrale de la **Banque Fédérale (Société anonyme),** ayant son siège à Zurich et une succursale à Genève (F. o. s. du c. du 2 mai 1893, nº 109, page 440), le sieur Rud. Arbenz, d'Andelfingen, ayant été nommé directeur du comptoir de Zurich, a cessé de faire partie de la susdite direction centrale. Par contre, M. le docteur Oscar de Waldkirch, de Schaffhouse, domicilié à Zurich, a été nommé membre de la direction centrale. Sa signature, apposée collectivement avec l'une des personnes déjà autorisées à cet effet, engage aussi bien le siège central que tous les autres sièges de la Banque.

11 juillet. La raison **Emile Fiebiger,** à Genève (F. o. s. du c. du 30 juin 1888, nº 80, page 622), est radiée ensuite de l'entrée du titulaire dans l'association ci-après mentionnée.

Les suivants: Emile-Julius Fiebiger, de Leipzig (Saxe), domicilié à Genève, et Alexandre-Franz-Chs-Adolphe Huning, de Arnsberg (Prusse), ci-devant établi à La Chaux-de-Fonds et actuellement domicilié à Genève, ont constitué, à Genève, sous la raison sociale **Fiebiger et Huning** une société en nom collectif qui a commencé le 1er juillet 1893, et qui reprend l'actif et le passif des maisons « Emile Fiebiger », à Genève, et « A. Huning », à La Chaux-de-Fonds. Genre d'affaires: Fabrique d'horlogerie. Bureaux: 13, Rue Lévrier.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragung. — Enregistrement.

13. Juli 1893, 8 Uhr a.

Nr. 6500.

Edison United Phonograph Company,

New-York (V. St. N.-A.).

TRADE MARK.

Phonographen.

New-Yorker „Germania",

Lebens-Versicherungs-Gesellschaft in New-York und Berlin.

Bilanz am 31. Dezember 1892.

Aktiva

Mk.	Pf.	
8,611,891	62	1) Grundbesitz.
39,334,812	50	2) Hypotheken.
		3) Wertpapiere und zwar:
		Mk. 2,061,066. 62 *a.* Staatspapiere.
		» 21,964. 13 *b.* Pfandbriefe.
		» 480,653. 75 *c.* Kommunalpapiere.
20,647,606	45	» 18,083,921. 95 *d.* Eisenbahnen-Prioritäten.
		(Effektiver Wert nach dem Kurse vom 31. Dezember 1892 Mk. 21,263,334. 85.)
2,089,429	37	4) Darlehen auf Policen.
1,443,289	71	5) Guthaben bei Bankhäusern.
637,918	54	6) Prämien-Quittungen zum Inkasso bei Agenten, abzüglich Unkosten.
431,002	74	7) Rückständige Zinsen.
1,135,235	22	8) Gestundete Prämien, abzüglich Unkosten.
466,201	50	9) Bare Kasse.
74,797,387	65	(B. 36)

Passiva

		Mk.	Pf.
1) Garantie-Kapital		850,000	—
2) Schaden-Reserve		558,009	92
3) Prämien-Ueberträge		4,214,941	24
4) Prämien-Reserve:			
a. Für Kapital-Versicherungen auf den Todesfall	Mk. 59,719,142. 95		
b. Für Kapital-Versicherungen auf den Lebensfall	» 3,608,804. 80		
c. Für Renten-Versicherungen	» 1,080,135. 50		
d. Für Sterbekassen-Versicherungen	» 581,378. 75	64,989,462	—
5) Reserve für Extra-Risiko		245,260	32
6) Gewinn-Reserve der Versicherten		1,584,673	74
7) Dividende an die Aktionäre		102,000	—
8) Unverteilter und noch verfügbarer Ueberschuss		2,253,040	43
		74,797,387	65

Bemerkung: Vorstehender « Verfügbarer Ueberschuss » von . . . . . Mk. 2,253,040. 43
erhöht sich um den höheren Kurswert der Wertpapiere am 31. Dezember 1892 gegen Einstellung in die Bilanz um . . . . . » 615,728. 40
Also wirklicher Ueberschuss Mk. 2,868,768. 83
Ausserdem vorhandene Gewinn-Reserve der Versicherten . . . . . » 1,584,673. 74

Erhöhung der Aktiven in 1892 . . . . . Mk. 3,933,978
(Unter Mitberücksichtigung obiger Differenz des Kurswertes . . . . . » 4,549,706)

1892. Einnahme für Prämien . . . . Mk. 11,977,677
Einnahme für Zinsen und Mieten » 3,555,833

Ausgabe für Todesfälle, Renten und zu Lebzeiten fällige Policen . . . . . Mk. 5,482,923
Ausgabe für Dividende . . . . . » 1,041,250

Aktiva in Europa: { Depositum in Wertpapieren . . . . Mk. 5,529,107; Grundeigentum in Berlin . . . . » 1,161,856; Darlehen auf Policen . . . . . » 1,328,586 } Mk. 8,019,549

Im Jahre 1892 wurden Versicherungen geschlossen:	6,462	Policen zum Betrage von	Mk. 53,652,332
wovon bei der Europäischen Abteilung	3,257	» » » »	» 18,312,531
Am 31. Dezember 1892 waren in Kraft	37,175	» » » »	» 277,180,304
wovon bei der Europäischen Abteilung	21,538	» » » »	» 120,125,025

Bevollmächtigter für die Schweiz:

Ernst Giesker in **Enge-Zürich.**

Kölnische Glas-Versicherungs-Aktien-Gesellschaft, Köln a/Rh.

Bilanz am 31. Dezember 1892.

Aktiva

Mk.	Pf.	
40,000	—	1) An Solawechsel der Aktionäre.
		2) » Wertpapiere:
48,100	—	*a.* Eigentum.
6,800	—	*b.* Kautionen.
63,000	—	3) » Hypotheken.
1,596	95	4) » Kassenbestand.
2,700	—	5) » Bruchlager-Bestände.
1,100	—	6) » Inventar nach Abschreibung.
—	—	7) » Material — voll abgeschrieben.
15,822	67	8) » Ausstände bei Vertretern und Diversen abzüglich deren Guthaben.
301	12	9) » Stückzinsen.
179,420	74	(B. 51)

Passiva

	Mk.	Pf.
1) Per Aktienkapital	50,000	—
2) » Reserven:		
a. Kapital-Reserve	23,000	—
b. Prämien-Reserve	86,688	60
c. Schaden-Reserve	5,000	—
3) » Kautionen von Vertretern	6,800	—
4) » Gewinn	7,932	14
	179,420	74

Vorstehender Rechnungs-Abschluss ist von uns geprüft und mit den ordnungsmässig geführten Büchern der Gesellschaft in Uebereinstimmung gefunden worden.

Köln, den 22. April 1893.

P. J. Eul. **E. Mannert.**

Rapport commercial

de la Légation de Suisse dans la République Argentine sur l'année 1892.

(Suite.)

Importation et exportation générales.

Pendant l'année écoulée le mouvement général du commerce extérieur de la République Argentine a été de

204,081,158 $ or soit de fr. 1,020,405,790, supérieur de
37,924,091 » » 189,620,455 à celui de 1891.

L'importation a été de :

91,388,210 $ or (francs 456,941,050) contre
67,192,818 » (» 335,964,090) en 1891 ;

l'exportation de :

112,692,948 » (» 563,464,740) contre
98,964,249 » (» 494,821,245) en 1891.

Il y a donc une augmentation de 35 % dans l'importation et de 14 % dans l'exportation générales.

L'importation du numéraire (or) a été de $ 6,510,798 (fr. 32,553,990) contre $ 9,255,608 (fr. 46,278,040) en 1891 et l'exportation de $ 1,974,477 (fr. 9,872,385) contre $ 1,703,100 (fr. 8,515,500) en 1891.

Voici, d'après la statistique officielle, la part qu'ont prise les différents pays à ce mouvement commercial. Il faut remarquer que les marchandises importées d'outre-mer sont indiquées comme provenances du pays où elles ont été embarquées. La Suisse n'ayant pas de port ne figure par sur la liste.

Pays d'origine et de destination	Importation $ or	Exportation $ or
Allemagne	10,613,457	16,635,076
Antilles	—	1,254,714
Belgique	6,746,947	14,672,427
Bolivie	58,322	506,393
Brésil	2,106,974	10,462,577
Chili	70,939	1,993,567
Espagne	2,179,875	2,412,485
Etats-Unis	7,375,506	4,834,586
France	10,384,521	26,421,733
Italie	8,409,470	4,342,213
Pays-Bas	149,106	5,700
Paraguay	1,991,161	327,694
Portugal	27,007	114,373
Grande-Bretagne	35,766,649	19,720,515
Suède et Norvège	14,694	74,856
Uruguay	3,771,803	3,108,763
Autres pays	1,721,779	5,805,276
Total :	91,388,210	112,692,948

Le taux excessivement élevé de l'or (de 350 à 450) et l'augmentation des droits de douane ayant en 1891 enrayé l'importation — car les droits de douane se paient en or — le stock général de marchandises qui se trouvait dans le pays fut presque complètement épuisé. De là le puissant mouvement de reprise de 1892 qui fut favorisé par une baisse sensible de l'or (jusqu'à 260), par les économies qu'on avait été forcé de faire et par le sentiment devenu général que les plus mauvais temps de la crise étaient passés. Les importations de presque tous les pays marquent donc de fortes reprises ; quelques-uns seulement restent stationnaires, aucun ne recule.

L'Angleterre (importation en 1891 : 28,317,802 $ or) gagne 7 millions $ or ; la France (importation en 1891 : 7,925,041) seulement 2. L'Allemagne ($ 6,204,889 en 1891), les Etats-Unis ($ 3,446,691 en 1891) et l'Italie ($ 4,205,165 en 1891) doublent ou à peu près le chiffre de leurs importations.

Voici, d'après la statistique officielle, la classification des marchandises importées en 1892 :

	Valeur 1892 $ or	Valeur 1891 $ or	Différence $ or
Animaux sur pied	385,315	150,594	+ 234,721
Substances alimentaires	12,670,448	8,223,256	+ 4,447,192
Boissons	6,038,115	3,687,198	+ 2,350,917
Tabacs	632,031	457,462	+ 174,569
Fils et tissus	30,617,216	14,856,376	+ 15,760,840
Confections	4,302,794	2,333,421	+ 1,969,373
Substances et produits chimiques et pharmac.	4,026,624	2,405,485	+ 1,621,139
Bois et articles de bois	3,712,206	2,360,447	+ 1,351,759
Papiers et articles de papier	2,688,012	1,574,956	+ 1,113,056
Cuir et articles de cuir	620,752	426,293	+ 194,459
Fer, articles de fer, machines, etc.	10,339,250	4,517,420	+ 5,821,830
Matériaux de construction (pour chemins de fer, usines à gaz, appareils téléphoniques, etc.)	3,545,625	17,881,096	— 14,335,471
Métaux divers et leurs articles	1,140,750	844,551	+ 296,199
Pierres, cristaux, articles de céramique	1,618,790	1,202,952	+ 415,838
Combustibles et matières pour l'éclairage	6,095,642	4,143,808	+ 1,951,834
Articles divers	2,954,640	2,127,503	+ 827,137
Total :	91,388,210	67,192,818	+ 24,195,392

L'augmentation de l'importation des *animaux sur pied* provient de l'introduction de quelques grands troupeaux de brebis de la République de l'Uruguay.

Dans les *denrées alimentaires*, l'huile d'olives (que la République Argentine produit peu), le riz et le thé notent de fortes augmentations ; dans les *boissons*, les vins en fûts et les vins de Bordeaux.

La reprise dans les importations du *tabac* n'a qu'une importance relative. L'introduction totale de cette denrée, en 1892, n'atteint pas encore au quart du chiffre de 1890.

Les *fils et tissus* ont plus que doublé leurs entrées. En tête, viennent les tissus de coton avec une augmentation de près de 7 millions de $ or, puis les cachemires et les toiles d'emballage.

En reprise également sont les *confections*, surtout les bas et les mouchoirs de poche, moins les chemisettes, caleçons, etc., la concurrence de la fabrication indigène se faisant déjà sentir. Les vêtements confectionnés, chemises, cravates, etc., sont en recul.

La reprise des *substances et produits chimiques et pharmaceutiques* est essentiellement le fait de l'introduction de spécifiques contre la gale des brebis. Une préparation de jus de tabac joue un grand rôle dans cette médication. Les autres articles de la rubrique n'offrent rien de particulier.

C'est presque exclusivement le bois de sapin en planches qui produit l'augmentation signalée dans l'introduction des *bois et articles de bois*. Les grands fournisseurs de planches de sapin pour la République Argentine sont les Etats-Unis et la Suède-Norvège.

L'importation du *papier* est également en reprise. On peut même croire que le mouvement continuera, l'industrie indigène ne produisant rien de bon dans ce domaine et la consommation allant en augmentant.

La reprise des *articles de cuir* est de peu d'importance, surtout si l'on compare le chiffre de l'importation de 1892 à celui de 1890 dont il représente à peine le quart. Evidemment, l'industrie indigène lutte avec avantage sur ce terrain.

L'importation du *fer* donne la plus forte proportion d'augmentation. Cette augmentation est générale dans toute la branche, mais ce sont surtout les machines agricoles et les autres machines qui en profitent.

La grande diminution dans les *matériaux de construction* provient de ce que les livraisons pour chemins de fer sont tombées de 13,000,000 $ or.

L'augmentation dans les *métaux divers* et leurs articles (à l'exclusion de l'or et l'argent monnayés) est de peu d'importance. Elle est essentiellement le fait de la montre — en reprise de plus de 100,000 $ or —, de la bijouterie et du plomb brut.

Relativement peu importante aussi est la reprise des articles de *pierres, cristal* et de *céramique*.

Dans l'importation des *combustibles*, le charbon de pierre note une augmentation de 50 % et le pétrole de 60 %.

Rien à dire des *articles divers*.

L'exportation est classée comme suit :

	1892 $ or	1891 $ or	Différence $ or
Animaux et leurs produits	76,211,928	68,797,049	+ 7,414,879
Produits agricoles	26,747,023	18,425,573	+ 8,321,450
Produits de l'industrie	4,928,175	4,150,431	+ 777,744
Produits des forêts	1,066,819	2,145,510	— 1,078,691
Produits des mines	652,603	1,355,313	— 702,710
Fourrures et plumes	515,703	1,064,669	— 548,966
Résidus animaux et végétaux	1,700,154	1,286,676	+ 413,478
Articles divers	870,543	1,739,028	— 868,485
Total :	112,692,948	98,964,249	+13,728,699

C'est la laine et les peaux de moutons qui annoncent la plus grande augmentation dans l'exportation des *animaux et de leurs produits*.

L'augmentation considérable des *produits agricoles* exportés, est la meilleure preuve de l'extension prise par l'agriculture. L'excédent en plus provient du maïs (47 millions $ or) et de la graine de lin (+ 2 millions $ or). Bien que les blés exportés notent une augmentation de 74,550 tonnes, leur valeur demeure de $ 1,100,000 inférieure à celle de 1891.

Dans l'exportation des *produits de l'industrie*, c'est la farine qui bénéficie de la plus forte augmentation.

La diminution de l'exportation des *produits des forêts* atteint surtout le quebracho ; celle des *minéraux* l'argent brut.

Dans les *fourrures et plumes*, à signaler une diminution de plus de 500,000 $ or de l'exportation des peaux de loutre.

Rien à dire des autres rubriques.

Après que la République Argentine, en 1810, se fut émancipée du joug espagnol qui interdisait, comme l'on sait, à ses colonies, tout commerce avec l'étranger, l'Angleterre fut la première puissance qui noua des relations commerciales avec ce pays. Peu après la France suivit son exemple. Puis vinrent la Belgique et les Etats-Unis et enfin l'Allemagne et l'Italie. L'Angleterre et la France ont toujours une grande position sur le marché argentin, mais l'Allemagne est en voie de leur faire une concurrence sensible, surtout dans l'article bon marché, et l'Italie ne reste pas en arrière. Cette dernière puissance commence à tirer parti de ses nombreux nationaux (près de 800,000), établis sur territoire argentin, qui forment pour elle un marché naturel. L'Allemagne est peut-être celui des pays importateurs qui a le moins souffert de la crise argentine. J'ignore exactement à quelles circonstances cela tient, mais il me paraît intéressant de relever ce fait.

Exportation et importation de la Suisse.

D'après la statistique fédérale du commerce, la Suisse a exporté, en 1892, dans la République Argentine des marchandises pour une valeur de *fr. 4,445,614*. En 1891, le chiffre de nos exportations était tombé à *fr. 2,587,947*. La différence en faveur de 1892 serait donc de fr. 1,857,667 ou de plus de 75 %.

Mais, dans la statistique de 1891, la République Argentine est désignée comme pays d'exportation pour une série d'articles, d'une valeur totale d'environ fr. 100,000, tandis que cette désignation a été remplacée dans la statistique de l'an dernier par la rubrique « pays divers ». Il faut donc augmenter d'autant les importations suisses de 1892. Nous aurions ainsi *fr. 4,545,614* pour l'exportation totale et *fr. 1,957,667* pour l'augmentation.

Cette somme ne représente cependant pas le chiffre réel de nos exportations dans l'Argentine. Toutes nos marchandises — et leur valeur est considérable — qui sont déclassées en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, et même en Angleterre, pour être introduites ici comme articles allemands, belges, français, italiens ou anglais, n'y sont pas comprises. Je signale cet état de choses, car il me paraît regrettable que nous abandonnions une grosse part de bénéfices de notre travail national à des intermédiaires, quand il serait si facile de s'en passer. Mais il en a été ainsi dans les années 1889 et 1890, et cependant la statistique fédérale indique que notre commerce d'exportation dans la République Argentine atteignait, en 1889, fr. 10,700,000, et, en 1890, fr. 6,800,000. Nous avons encore à travailler jusqu'à ce que nous ayons reconquis ces positions.

L'importation en Suisse de produits argentins a augmenté en 1892 dans une forte proportion. Voici en quintaux nets, le tableau comparatif des principaux articles importés :

Maïs 1891	Maïs 1892	Blé 1891	Blé 1892	Tabac brut 1891	Tabac brut 1892	Laine brute 1891	Laine brute 1892
2,835	48,800	3,378	9,355	170	511	430	5,096

La valeur totale des importations argentines était estimée, dans la statistique pour 1891, à fr. 649,434. La statistique pour 1892 ne contient plus cette indication. Selon mes appréciations — très approximatives — la valeur de l'importation argentine de 1892 en Suisse peut être estimée à *fr. 2,000,000*. Ce qui nous donnerait *fr. 6,545,614* comme total du mouvement général du commerce entre la Suisse et la République Argentine en 1892.

Il est cependant évident que les denrées importées directement de la République Argentine ne représentent non plus qu'une partie des produits de ce pays, consommés en Suisse. Les laines argentines que nos importateurs achètent sur les marchés de Londres, Anvers et Hambourg, le blé argentin qu'ils achètent à Anvers, au Hâvre, à Marseille, etc., ne figurent pas dans notre statistique. C'est avec plaisir que je vois nos maisons d'importation venir de plus en plus se fournir dans le pays producteur en prétéritant les marchés intermédiaires. C'est, je crois, dans leur intérêt. Il leur sera facile d'entrer en relations sur la place de Buenos Aires avec des maisons de premier ordre.

L'examen de nos exportations en Argentine donne lieu aux observations spéciales qui suivent.

Nous avons exporté pour fr. 305,090 de *chaussures en cuir*, fines (fr. 496,693 en 1891). La diminution s'explique par ce que j'ai dit plus haut du développement extraordinaire pris ici par l'industrie du cuir. Je crois qu'il faut s'attendre à de nouvelles pertes dans ce domaine, grâce surtout au droit de 60 % qui frappe ces articles.

La *montre* est en reprise. Notre exportation atteint fr. 600,000, supérieure de près de moitié à celle de l'an dernier. La statistique argentine indique une importation de montres pour 101,500 $ or en 1892. On peut admettre que c'est la Suisse qui a fourni à peu près toute cette importation.

La montre suisse a presque monopolisé le marché de Buenos Aires; pour la bonne montre ordinaire, seule la Whatham Watch Cie lui fait quelque concurrence. Dans les pièces de choix, la montre d'or anglaise est encore appréciée à cause de sa cuvette si bien travaillée et si solide.

Les *pendules et réveils* viennent presque tous d'Allemagne, une partie cependant de l'Amérique du Nord. La Forêt-Noire fournit de nombreux coucous.

Le marché de la *bijouterie*, or et argent, est entre les mains de l'Allemagne (Hanau et Pforzheim). Nous n'importons que pour environ fr. 10,000 de bijouterie au titre et au-dessous. Pforzheim par son bon marché a complètement évincé Paris.

Les *pierres précieuses* non montées sont presque toutes importées de cette dernière ville. Nous continuons à ne pas importer de *boîtes à musique*. Les magasins en ont encore des stocks depuis 1889 et 1890.

En reprise aussi, mais modestement, les *machines pour la meunerie* (fr. 140,000 contre 120,000) et les *autres machines* (fr. 233,000 contre 110,000). C'est peu de chose que cette participation de fr. 140,000 à l'augmentation de l'importation de près de 10 millions de francs qu'indiquent ces articles. Mais cela s'explique. Nos grandes fabriques de machines, dont les produits sont connus et très appréciés dans ce pays, n'y ont pas de dépôt. Or, c'est long à faire venir une machine depuis la Suisse et celui qui en a besoin — presque toujours besoin urgent — préfère s'adresser aux Anglais ou aux Allemands qui, ayant leurs dépôts remplis, le servent moins bien, sans doute, mais immédiatement. A cette distance, et avec la concurrence qui existe, de simples représentants, tant qualifiés soient-ils, ne suffisent pas; il faut des dépôts de machines si l'on tient à faire un gros chiffre d'affaires. Sans doute, les frais et le risque sont aussi plus grands.

La Suisse ne participe pas à l'importation des *machines agricoles*.

En 1892, nous avons introduit pour fr. 42,478 de *fromage* dans la République Argentine, soit plus du double de l'année précédente. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant vu la concurrence des nombreuses fruiteries indigènes et les droits à payer (fr. 1. 50 par kg) et le prix de l'or. Aussi longtemps que ces droits subsisteront avec l'agio sur l'or à plus de 200, on ne nous demandera sans doute que du fromage de 1er choix et le chiffre de nos exportations demeurera nécessairement restreint.

Le *tabac brut, sauces*, etc., les *cigares* et *cigarettes*, annoncent une reprise d'environ fr. 35,000. Nous en avons exporté, l'an dernier, pour plus de fr. 190,000. Le jus de tabac suisse a été très recherché, fournissant un excellent remède contre la gale des brebis. Quant aux cigares de notre fabrication, ils ont conservé leurs amateurs qui n'y avaient renoncé qu'à cause des droits énormes qui les frappaient (60 % à la valeur + fr. 10 par kg). Les droits à la valeur ayant été supprimés depuis le commencement de l'année, on peut prévoir une nouvelle reprise de notre exportation. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la fabrication indigène a la matière première sur place et qu'elle est parfaitement outillée.

Notre exportation de *papier* est en baisse de plus de 50 %; elle est tombée à fr. 63,215. On se demande vraiment pourquoi, en présence de l'augmentation colossale de l'importation en Argentine de cet article. Rien que pour le papier à imprimer elle est de plus de 1500 tonnes. Le droit n'est que de 15 cts. par kg et la concurrence indigène n'est pas à craindre, puisqu'elle est presque nulle.

L'exportation de nos *tissus de coton* (teints lourds et légers, tissus de fils teints, etc.) dépasse fr. 350,000, en augmentation d'environ 180,000 — soit de 100 % — sur l'année précédente. Cela paraît quelque chose, mais c'est bien peut, si l'on tient compte que la République Argentine a introduit, en 1892, pour près de fr. 60,000,000 de tissus de coton. Notre industrie n'a pas la part qui lui revient dans cette importation, cela n'est pas douteux.

Les tissus fins de première qualité sont fournis par la France; les tissus ordinaires surtout par l'Angleterre, mais beaucoup aussi par l'Italie. Les genres italiens (trièges, coutils, etc.) sont très recherchés dans le «camp» où les colons si nombreux de cette nation les ont mis à la mode; il n'y a pas un seul «almacen» (espèce de bazar où l'on trouve de tout) où les pièces de ces étoffes n'abondent. Et cette consommation ira, comme l'émigration italienne, en augmentant. Après avoir enseigné aux Italiens le tissage du coton, serions-nous hors d'état d'imiter leur fabrication?

Les mouchoirs de bonne qualité, blancs ou à bords de couleur et ourlés, élégamment empaquetés par douzaines, sont toujours recherchés. Les tissus de Glaris, sauf le genre alizarin, le sont moins.

Les *broderies*, surtout les genres plus ordinaires sont, avec une importation de près de fr. 450,000, en reprise d'environ fr. 175,000 sur l'an dernier. Le mouvement s'accentuera au fur et à mesure que la République Argentine sortira de la crise.

C'est dans les *soies* que nous avons l'avance la plus réjouissante à noter. Notre exportation s'est élevée à fr. 1,435,080, en reprise de plus d'un million, soit de plus de 200 % sur l'année précédente. Il est permis d'y voir une preuve de la vitalité de nos industries, puisque la totalité des importations de soies dans la République n'a pas atteint 2,300,000, selon la statistique officielle argentine.

Ce sont les tissus de soie avec fr. 935,396 (+ 670,176), et de mi-soie avec fr. 136,185 (+ 113,395) qui enregistrent la plus forte augmentation. Puis viennent les gazes à blutoir, les soies et bourres de soie à coudre, cordonnets, etc., et les rubans mi-soie. Les rubans de soie sont en recul.

Les *tissus élastiques* enregistrent aussi une augmentation sensible. La valeur de leur exportation monte de fr. 140,000 en 1891, à 250,000 en 1892. Cet article est très apprécié à Buenos Aires.

A signaler encore une augmentation de près de fr. 100,000 dans la *bonneterie de laine et de coton*.

Plus que celle d'aucun autre pays peut-être, l'exportation de la Suisse a souffert de la crise argentine. Nous avons vu plus haut à quel chiffre elle était tombée. Cette chute tient à plusieurs causes, qui sont les unes d'ordre général, les autres de nature spéciale.

La cause première, générale, gît dans la nature même de notre commerce d'exportation, qui se compose en majeure partie d'objets de luxe. Les soies, les broderies, les montres, les boîtes à musique, les cigares, et même le fromage peuvent être classés dans cette catégorie. Or, l'expérience prouve que lorsqu'un pays traverse une crise financière, ses habitants se voyant forcés à l'économie, la consommation et par conséquent l'importation des articles de luxe sont les premières à souffrir et qu'elles diminuent immédiatement. Cette diminution peut prendre, suivant les cas, les proportions d'un véritable désastre. Il y a là un avertissement pour notre commerce de suivre avec attention tous les évènements de quelque importance, qui se déroulent dans les pays où il exporte, afin d'éviter les surprises et les pertes qui en sont la suite.

Pendant quelques années, jusqu'en 1890, on vécut ici sans compter. Buenos Aires débordait de luxe et de richesse. L'Europe apportait son or et sollicitait qu'on l'acceptât; les banques ouvraient des crédits à qui en voulait. Puis, tout à coup, la situation changea, les crédits furent coupés radicalement et la faillite apparut menaçante. Pour l'éviter, on dut bon gré mal gré commencer par restreindre ses dépenses, et les objets de luxe furent les premiers frappés.

Je vois une seconde cause du recul de notre exportation dans l'opinion pessimiste absolument erronée que, par suite de la crise, on s'est faite en Suisse de ce pays, de son avenir, de sa valeur comme débouché et de sa solvabilité. J'ai déjà exposé ce qu'il en est, à mon avis, de cet avenir et relevé le fait que la crise avait plus profité à l'éleveur et à l'agriculteur qu'elle ne leur avait nui. Comme autrefois à diverses reprises, la richesse de la terre permettra à l'Etat de relever ses finances, et le pays continuera à progresser.

Quant à sa valeur comme débouché, l'ardeur que mettent les grandes puissances industrielles à se le contester suffit à la démontrer. La République Argentine, sept fois plus étendue que la France, avec une surface cultivable de peut-être cent millions d'hectares, est destinée à devenir avec le temps un des greniers du monde. C'est dans cette direction qu'elle se développera, et il se passera de longues années avant qu'elle se transforme en un pays industriel, si le sort lui est réservé de le devenir jamais.

L'industrie indigène, même celle qui trouve les matières premières dans le pays, a à lutter avec des difficultés multiples. Pour actionner ses machines, elle est obligée d'importer le combustible. La main d'œuvre est chère, plus chère qu'en Europe, et elle augmentera de prix avec la baisse de l'or. L'ouvrier, par contre, est en général de qualité médiocre; il produit moins et moins bien que l'ouvrier européen ou américain du Nord, ce qui rend nécessaire une surveillance plus active de son travail et augmente les frais de production. Ce concours de circonstances explique l'infériorité de l'industrie, argentine et autorise à prévoir que, malgré ses droits protecteurs, la République continuera à être un débouché pour les produits des pays industriels.

Les pertes sensibles qu'a subies notre commerce d'exportation avec ce pays, sont une autre cause de son recul. Je puis me rendre compte de ces pertes, car les créances douteuses ou franchement mauvaises dont la Légation a eu à s'occuper, se chiffrent par des centaines de mille francs. Cela m'a permis de constater aussi, avec quelle légèreté plusieurs maisons suisses opéraient, accordant des crédits considérables à des personnages (quelquefois hélas! à des compatriotes) qui n'offraient aucune garantie de solvabilité ou de moralité, et qui, dès le début, étaient bien résolus à en abuser.

Le crédit est l'âme du commerce, et pour travailler avec ce pays, il faut pouvoir en accorder. Les Allemands et les Anglais livrent couramment leurs marchandises payables à 6 et même 12 mois, mais ils savent avec qui ils traitent. Tout est là. Que notre commerce imite leur exemple et qu'il s'entoure de renseignements avant d'engager de nouvelles relations avec des maisons qui ne lui sont pas ou qui ne lui sont qu'imparfaitement connues. Les maisons d'importation de toute sûreté et de toute honorabilité ne manquent pas à Buenos Aires, ce grand entrepôt de la République Argentine. La crise a contribué à assainir la place, et beaucoup de ce qui était véreux est tombé en poussière; mais il est toujours indiqué d'être prudent.

Plusieurs compatriotes, négociants entendus aux affaires et hommes de valeur, fixés depuis longtemps dans le pays, m'ont exprimé à diverses reprises leur conviction que l'établissement d'un musée commercial suisse ou d'une autre institution de même nature pourrait servir dans une large mesure les intérêts de notre exportation. Sans opinion préconçue, j'ai étudié la question aussi bien qu'il m'a été possible; j'ai prié, notamment, mon collègue M. le Représentant de la Suède et de la Norvège, de me renseigner sur la marche de l'établissement similaire créé à Buenos Aires par une société suédoise fortement subventionnée et patronnée par son Gouvernement. Voici la conclusion de son intéressant rapport: «Cependant, écrit M. Christophersen, à cause de la crise financière et des fluctuations du change, les sacrifices faits pour ouvrir un marché aux produits suédois dans la République Argentine n'ont pas donné le résultat attendu.» Il m'a paru intéressant de relever cette conclusion.

D'après d'autres renseignements, ce résultat peu favorable serait la conséquence du peu de sympathie témoignée au Musée commercial par les premières maisons de la Suède qui préféraient opérer pour leur propre compte par le moyen d'agents et de voyageurs. Qui sait, peut-être n'ont-elles pas tort et leur système qui n'exclut pas l'association de plusieurs maisons non concurrentes, cela va de soi, pour se faire représenter par un seul agent, est-il préférable à celui préconisé officiellement. En tout état de cause, l'essentiel sera toujours pour les maisons suisses qui voudront exporter ici, d'étudier les goûts et les besoins des acheteurs argentins, de s'y conformer dans leur fabrication et enfin de faire connaitre leur marchandise par des échantillons et non pas seulement par des prospectus, des prix-courants et des circulaires.

(La fin dans le prochain numéro.)

Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

Verschiedenes. — *Divers.*

France. *Ouvrages d'or et d'argent.* Un décret du 29 juin 1893, ordonne la création de deux nouveaux poinçons pour la marque des ouvrages d'or et d'argent provenant des pays qui n'ont pas conclu avec la France de traité stipulant l'application à ces objets du régime propre aux articles similaires de fabrication française:

L'un de ces deux poinçons sera affecté, dit le décret, à la marque des ouvrages d'or; il aura pour emblême un *hibou*.

L'autre servira au poinçonnement des ouvrages d'argent; il aura pour symbole un *cygne*.

Le poinçon le *charançon*, qui est employé aujourd'hui pour la marque des ouvrages d'or et d'argent, autres que les montres, importés des pays avec lesquels ont été conclus des traités ou conventions accordant à ces ouvrages le même traitement qu'aux objets similaires de fabrication française, conservera cette affectation.

Le poinçon la *chimère*, employé pour la marque de l'horlogerie étrangère, est supprimé.

Cette horlogerie sera marquée, suivant la nature du métal, du poinçon le *hibou*, ou du poinçon le *cygne*.

Aucune modification n'est d'ailleurs apportée au régime applicable à l'horlogerie étrangère.

Ausländische Banken.

Niederländische Bank.

	1. Juli. fl.	8. Juli. fl.		1. Juli. fl.	8. Juli. fl.
Metallbestand .	118,887,088	118,332,242	Noten-Circulation	196,224,950	198,752,255
Wechselportefle	53,929,128	55,234,440	Conti-Correnti	10,265,577	7,421,458

Télégrammes.

13 juillet. La communication télégraphique avec le Brésil par voie Galveston est suspendue.

Buchdruckerei JENT & Co in Bern. — Imprimerie JENT & Cie à Berne.